



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCES VERBAL
N° 11/CNCMP/2023
DU 08/02/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 08/02/2023 à 09h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

- Fatimetou Michel, Membre du CP

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1°/- **Examen** du complément d'information au projet d'avenant au marché N°503/T/085/CPMP/MDR/2021 relatif à la réalisation des bassins de rétention des eaux pluviales dans les wilayas agropastorales (lot3); **Réf. : lettre n°020/CPMP/MA/P reçue le 06 février 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin fournir un devis quantitatif estimatif correspondant au montant de l'avenant.

(Handwritten signatures in blue ink)

2°/- **Réexamen** du Dossier de Consultation Simplifiée relatif à l'acquisition d'un logiciel TOMPRO V2 Multi projets et Multi site, **Réf Lettre N° 30 CPMP/MA reçue le 06/02/2023**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit projet de dossier de consultation simplifiée, sous réserve d'y insérer la commission de réception provisoire et définitive.

3°/- **Examen** du PPM 2023 du Projet de Promotion et de Développement des Oasis (PPDO) **Réf : lettre N° 000029 du 06/02/2023 CPMP/MA, reçue le 06/02/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

4°/- **Examen** du PPM 2023 du P2RS **Réf : lettre N° 000028 du 06/02/2023 CPMP/MA, reçue le 06/02/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

5°/- **Examen** du PPM 2023 du Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR) **Réf : lettre N° 000019 du 30/01/2023 CPMP/MA, reçue le 06/02/2023.**

6

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics de la SOMELEC (CPMSOMELEC).



1°/- **Examen** du complément d'information au projet d'avenant n°1 du marché n°13/CMI/2019, portant sur la prolongation du délai des travaux pour la réalisation de l'électrification des localités au littoral nord lot 2: Belewakh, Lemeid, Tiwilit et M'heijrat; **Réf. : lettre n°291/CMI/SOMELEC reçue le 06 février 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des information fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit avenant, sous réserve d'harmoniser le planning et le délai de prolongation.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- **Examen** du projet d'avenant relatif au marché n°476/T/080/CPMP/2014 portant sur la construction du bureau du hakem à maghtaa lehjar et logement du hakem à aleg (lot8); **Réf. : lettre n°036/CPMP/MHUAT/P reçue le 07 février 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *le marché initial;*
- *la date de notification du marché;*
- *l'ordre d'arrêt des travaux émis par les autorités;*
- *l'ordre de redémarrage des travaux émis par les autorités;*
- *l'état d'avancement des travaux*
- *le délai proposé pour la fin des travaux;*
- *un justificatif par rapport à la date de la note technique (13/07/2021).*

2°/- **Correction** d'une erreur qui s'est glissée dans la décision de la CPMP/MHUAT en date du 15/11/2021 relative à la remise de pénalités de retard pour le marché n° 250/T/015/CPMP-SI/2017 portant sur les travaux de construction des bureaux et résidence du Wali de Nouakchott Sud; **Réf. : lettre n°035/CPMP/MHUAT/P reçue le 06 février 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base d'information fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la correction de l'erreur qui s'est glissée dans le numéro de marché qui est le : n°250/T/015/CPMP-SI/2017, au lieu du n°253/T/018/CPMP-SI/2017.



CPMP/TVM (CPMP/TVM)

